



## Conseil économique et social

Provisoire

30 août 2012

Français

Original : anglais

---

### Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

#### Compte rendu analytique provisoire de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, New York, le mardi 13 mars 2012, à 15 heures

*Président* : M. Kotorec ..... (Slovaquie)

### Sommaire

Cohérence, coopération et coordination en matière de financement du développement (*suite*)

Débat thématique plénier sur le thème 2 : « *Financement du développement durable* » (*suite*)

*Exposé de M. David O'Connor, Chef du Service de l'analyse des politiques et des réseaux de la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales*

*Exposé de M. Michael Clark, Conseiller interrégional, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

*Débat interactif*

Observations finales et clôture de la réunion spéciale de haut niveau

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-26445X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Cohérence, coordination et coopération  
en matière de financement du développement**  
(suite) (E/2012/7)

**Débat thématique plénier sur le thème 2 :**  
**« Financement du développement durable »** (suite)

*Exposé de M. David O'Connor, Chef du Service de l'analyse des politiques et des réseaux de la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales*

1. **M. O'Connor** (Chef du Service de l'analyse des politiques et des réseaux de la Division du développement durable) accompagnant son exposé d'une présentation de diapositives numériques, déclare que le financement de la transition vers une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté n'englobe pas la totalité du financement pour le développement mais se limite à des investissements publics et privés visant à l'adoption de sources d'énergies à faible émission de carbone, et plus efficaces.

2. Les flux financiers provenant du secteur public comme du secteur privé pour la transition vers une économie verte sont acheminés par divers intermédiaires, notamment les banques de développement, les institutions financières internationales et les agences de crédit à l'exportation. Les instruments employés sont les conversions de créances en actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Il semble que dans les circonstances actuelles il serait judicieux de se tourner vers des mécanismes financiers novateurs.

3. La prolifération et la fragmentation des réseaux de financement de l'économie verte ont été sources de préoccupation. Au début du processus cette situation était presque inévitable. Un regroupement se produira lorsque des mécanismes moins efficaces auront été abandonnés et qu'une architecture financière plus cohérente prendra forme.

4. Parmi les principaux secteurs qui se prêtent à une économie verte et au financement pour le développement durable il faut distinguer l'énergie, l'infrastructure des énergies renouvelables, l'infrastructure des transports à faible émission de carbone, et les infrastructures d'adduction d'eau, y

compris le dessalement. Selon le PNUE, l'énergie propre absorbe la majeure partie des ressources, suivie par les transports et la construction écologique.

5. Près des trois quarts des flux financiers allant des pays développés vers les pays en développement pour l'économie verte proviennent de sources privées. L'aide publique au développement (APD) est réservée essentiellement au changement climatique. Diverses organisations estiment que les nouveaux besoins de financement des pays en développement approchent ou dépassent le milliard de dollars par an. Alors que l'on parle beaucoup de la gouvernance des institutions publiques, on devrait se préoccuper davantage de la gouvernance du financement privé, des marchés et des acteurs.

6. Le financement public a un rôle important à jouer en raison de son effet de levier sur les flux financiers privés. Les instruments de protection contre les risques, comme les garanties de prêts et les polices d'assurance, constituent un moyen non négligeable d'obtenir un effet multiplicateur. Le courtage pourrait être utile pour regrouper nombre de petits projets en vue de diversifier les risques. On a beaucoup débattu sur les ratios des effets multiplicateurs et il nous reste à trouver un système de mesure commun.

7. Parmi les moyens de recueillir de nouveaux financements publics on pourrait citer une taxe sur les opérations financières, une taxe carbone et le paiement d'un droit sur les transports internationaux. Les banques de développement et les agences d'aide qui pourraient accroître les ratios d'effets multiplicateurs de 3:1 à 4:1 pourraient émettre des obligations financées au moyen de fonds pré-affectés ou centraliser des ressources destinées à un financement assorti de conditions libérales. Le capitalisation des droits de tirage spéciaux du FMI a le potentiel de mobiliser 75 milliards de dollars.

8. Il conviendrait d'élargir les actuels mécanismes d'échange de droits d'émission et d'en créer de nouveaux. Des mesures doivent être prises pour maîtriser l'instabilité des prix du marché de droits d'émission de carbone afin de générer des flux financiers adéquats et prévisibles, notamment par le biais du mécanisme pour un développement propre. L'incertitude qui plane sur l'avenir du Protocole de Kyoto et la faible demande de crédits d'émission de carbone sont des facteurs négatifs. On peut citer comme décision positive celle qu'à prise le Royaume-

Uni le 1<sup>er</sup> avril 2012, de fixer un prix plancher pour le carbone.

9. L'écologisation du capital existant pourrait se réaliser par l'adoption d'indices de viabilité dans les bourses des valeurs et l'application de critères de même nature aux investissements de fonds souverains. Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale (A/66/700) a formulé un certain nombre de recommandations sur le financement, concernant en particulier l'adoption volontaire de principes de viabilité par le secteur commercial et la nécessité d'explorer de nouvelles sources novatrices de financement pour le développement durable.

10. Considérant les immenses réserves de capitaux privés et diversifiés qui attendent d'être réinvestis, il importe que les gouvernements et les institutions multilatérales montrent clairement la voie à suivre en matière de politiques.

11. **M. Berger** (Allemagne) dit que la transition vers une économie verte demande un important investissement privé, du fait que les gouvernements ne peuvent à eux seuls assurer tout le financement nécessaire. Toutefois, le passage à une croissance plus verte ne signifie pas seulement une augmentation des coûts pour le secteur privé mais également la promesse de profits appréciables en termes de création d'emplois.

12. S'agissant du financement des activités liées au changement climatique, il est indispensable que les pays en développement en prennent la maîtrise. On devra s'efforcer d'identifier en permanence les sources potentielles de ce financement et de rechercher de plus fortes synergies entre les diverses institutions actives dans ce domaine. Compte tenu des contraintes budgétaires il faudra accroître le financement à partir de sources très diverses, sans réduire la traditionnelle aide publique au développement. L'Allemagne fournit environ 1,8 milliard d'euros pour les mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique et à leur atténuation, à l'échelle mondiale, et utilise les ressources publiques et les ressources du marché de droits d'émission de carbone pour mobiliser à la fois des capitaux supplémentaires des marchés financiers et des investissements du secteur privé. Afin que le Fonds pour le climat mondial devienne l'instrument central du financement de l'action climatique il faut accélérer la mise en œuvre du Fonds et veiller à ce qu'il fournisse une valeur ajoutée. Dans

le but de mobiliser des ressources internes et d'assurer une bonne gouvernance financière, l'Allemagne appuie le Pacte fiscal international qui contribue à combattre l'évasion fiscale et fournit un cadre de concertation et d'action visant à aider les pays en développement à établir des systèmes fiscaux équitables et efficaces. Il appuie aussi le programme PNUD/Nations Unies sur l'Échange Sud-Sud de pratiques fiscales efficaces, qui est une importante initiative de la coopération Sud-Sud.

13. Il serait spécialement intéressant de connaître les positions du groupe d'experts sur le renforcement de la cohérence et de la coordination dans le système des Nations Unies en matière de financement du développement.

14. **M. Dhanapala** (Observateur du Sri Lanka) dit que les institutions de Bretton Woods devraient écouter l'Organisation des Nations Unies, dont les États Membres sont davantage en phase avec les réalités du monde. Malheureusement, les interventions passées des institutions de Bretton Woods, visant à stimuler les économies locales ont débouché sur des crises et même des émeutes de rues. Ces institutions ne devraient épargner aucun effort pour éviter de répéter les erreurs passées.

15. **M. Soussi** (Observateur du Maroc) note que la Banque mondiale affirme qu'il y a suffisamment de fonds pour financer le développement durable mais que la difficulté est d'assurer l'efficacité de l'aide, ce qui est du ressort des gouvernements. Le Groupe des 77 est toutefois d'un avis différent, et espère que la proche Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) permettra de dégager les ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation du développement durable. Un représentant de la Banque mondiale a déclaré, lors d'une précédente séance, que la première Conférence de Rio en 1992 avait porté sur le transfert des savoirs du Nord vers le Sud, tandis que Rio+20 porterait sur les transferts dans tous les domaines. Il serait bon que la Banque mondiale s'explique sur ce point. L'intervenant souhaiterait également connaître la position de la Banque mondiale sur les méthodes novatrices de financement du Fonds vert pour le climat, et se demande pourquoi la Banque a une nette préférence pour les arrangements bilatéraux plutôt que multilatéraux.

16. **M. dos Santos** (Brésil) fait observer que l'un des principaux résultats attendus de Rio+20 est la

définitive intégration du développement durable dans l'ensemble du programme de développement. Le nouveau paradigme devrait incorporer un nouveau modèle qui combinerait la croissance économique durable, l'inclusion sociale et la viabilité de l'environnement.

17. L'objectif général de l'économie verte et de la promotion des investissements dans la technologie verte ne doit pas être exagérément axé sur la viabilité de l'environnement, ou pire encore conduire à subordonner l'aide à des conditions « vertes » liées à l'environnement.

18. Les pays en développement représentent la plus grosse part de la croissance économique enregistrée ces dernières années. Le rapport de la Banque mondiale sur la croissance verte insiste trop sur les modes de croissance, négligeant d'insister sur la nécessité de changer de modes de production et de consommation tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

19. L'écocroissance ne serait pas viable si elle ne se préoccupait pas de l'aspect social du développement et devrait donc être remplacée par le concept plus large et complet de développement durable.

20. Une approche plus cohérente au développement demanderait également une meilleure coordination entre les différents mécanismes de financement. Leur dispersion et leur verticalisation actuelles les empêchent d'intervenir comme ils le devraient dans un programme de développement intégré. L'amélioration de la gouvernance, notamment par des processus décisionnels plus inclusifs, démocratiques, générés par les membres et transparents, est fondamentale pour le renforcement de la coordination et de la cohérence des structures de financement.

21. Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, le cadre intégré constitué par le Consensus de Monterrey et la déclaration de Doha donne une assise des plus utiles à la coopération internationale dans les domaines économique et financier et du développement durable.

22. La transition vers une approche plus intégrée demandera certainement des flux de ressources additionnels, prévisibles et stables. Depuis la Conférence de Monterrey, les pays en développement ont accompli de sensibles progrès dans la mobilisation de ressources internes supplémentaires pour le

développement et ont activement donné priorité à des politiques d'inclusion, favorables aux pauvres et à des initiatives de protection sociale dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté et de la faim et pour le développement durable. Les gouvernements se sont activement employés à mobiliser des ressources internes au service du développement durable et à susciter des investissements productifs. Ils doivent être capables de mettre en œuvre des réglementations transparentes, appropriées et efficaces, notamment des mesures de maîtrise des capitaux, afin d'assurer des flux stables et prévisibles.

23. Vu les effets de la crise économique et financière sur les pays en développement et la pressante nécessité d'une transition vers un modèle de développement plus viable, la disponibilité limitée de ressources internationales est cause de préoccupation. Les engagements financiers existants, en particulier l'aide publique au développement, sont loin d'être tenus, tandis que les mécanismes financiers résultant des documents issus de négociations tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Mécanisme pour un développement propre et les fonds d'investissement pour le climat, de meurent sous-approvisionnés.

24. Le Brésil est conscient du potentiel que représente l'investissement étranger direct et le flux de ressources privées, mais ils seraient plus efficaces si des politiques plus cohérentes étaient mises en œuvre. Le commerce international et les systèmes d'investissement ainsi que le régime des droits de propriété intellectuelle doivent être équilibrés dans une perspective plus nettement favorable au développement, multipliant les effets du financement du développement durable.

25. Il est possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à condition que l'appui international soit effectif. Des efforts soutenus s'imposent pour financer la transition vers un mode de développement intégrant les aspects économique, social et environnemental dans un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable. Les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED peuvent jouer un rôle déterminant dans la mobilisation de l'appui international en faveur des objectifs de développement durable, notamment en fournissant des ressources additionnelles.

26. **M. Kaganda** (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) déclare que le monde traverse une période

de changement de la conjoncture économique comportant de fortes interactions entre pays dans les domaines de l'investissement, du commerce et de mouvements de facteurs de production. Les modèles et les cadres politiques du passé ne peuvent répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans les pays en développement la réforme repose sur l'existence d'une économie de marché fondée sur des règles. Les pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux, ont espéré que les premiers résultats du Cycle de Doha contribueraient à leur intégration dans l'économie mondiale.

27. Les premiers résultats des négociations et de la mise en œuvre de l'Initiative Aide pour le commerce sont des objectifs majeurs. L'écocroissance est un objectif louable mais elle ne doit pas absorber l'appui destiné aux efforts des pays en développement, notamment des moins avancés, en vue de leur intégration dans l'économie mondiale. Malgré l'instabilité actuelle de l'économie, l'Initiative Aide pour le commerce qui couvre les questions d'approvisionnement doit recevoir toute l'attention qui lui est due.

28. **M. O'Connor** (Chef du Service de l'analyse des politiques et des réseaux de la Division du développement durable) répondant aux observations des membres et observateurs dit qu'il n'a peut-être pas suffisamment mis en valeur le rôle critique des gouvernements et des politiques publiques dans l'application du cadre décisionnel relatif à l'investissement par le secteur privé. Sans directives ni engagements de la part des gouvernements il n'y aurait pas de flux de ressources pour l'économie verte et le développement durable. La politique internationale est influente dans les domaines de la propriété intellectuelle et du développement ainsi que de la mise en commun des technologies concernant l'écoéconomie.

29. S'agissant du Cycle de Doha et de l'Initiative Aide pour le commerce, il y a des occasions à ne pas manquer dans l'exportation de produits verts. L'aide au commerce devrait permettre aux pays en développement de se doter des capacités nécessaires à la création de marchés et de bénéficier du commerce international.

30. L'intervenant ne se considère pas parmi les mieux placés pour répondre aux questions concernant les politiques de la Banque mondiale ou la cohérence au

sein du système des Nations Unies, questions qui pourraient être abordées par d'autres à un stade ultérieur.

*Exposé de M Michael Clark, Conseiller interrégional, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

31. **M. Clark** (Conseiller interrégional, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), accompagnant son exposé par la présentation de diapositives numériques précise que la mobilisation de fonds pour le développement durable d'une part, et la mise en commun des technologies d'autre part, sont deux aspects du même problème. C'est une approche intégrée et globale qui doit être la règle dans l'ensemble du système des Nations Unies. Si les coûts de financement peuvent être réduits, les risques le peuvent également et il serait possible de mieux cibler les ressources financières mobilisées au niveau multilatéral.

32. L'un des objectifs essentiels du développement durable est la réduction des émissions de carbone. L'énergie renouvelable est un moteur du développement intégré d'autant plus qu'il aide les pays en développement à surmonter les pénuries d'énergie. La fluctuation des prix du carburant pour les sources traditionnelles d'énergie a un effet déplorable sur la stabilité et la croissance, tandis que l'énergie renouvelable à forte intensité de main d'œuvre créé des emplois.

33. Ce que recherchent les pays en développement ce n'est pas le financement en soi – qui n'est qu'un moyen d'atteindre une fin – mais une participation dans les industries du XXI<sup>e</sup> siècle, et dans la fabrication des technologies appropriées. Le transfert des savoirs s'est en grande partie produit par une participation au processus de production.

34. Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a étudié la possibilité de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Il a estimé que cela était faisable malgré les difficultés. Il a tablé ses estimations de sources potentielles de financement provenant du marché des droits d'émission de carbone sur la supposition que l'on pourrait parvenir à un accord international général sur un prix raisonnable du carbone, ce dont l'intervenant a, pour sa part, des raisons de douter. Toutefois, dans des

conditions normales, l'investissement privé est quasi illimité. On pourrait dire qu'en fait, le Groupe consultatif n'a pas posé la bonne question. Au lieu d'essayer de déterminer comment les fonds publics pourraient être utilisés pour stimuler le financement du développement durable, il eût été préférable de s'interroger sur la manière d'utiliser au mieux le financement que l'on pourrait obtenir pour faciliter la transition vers un système énergétique à faible émission de carbone.

35. On relève certaines discordances au sein du Groupe consultatif au sujet de la source de la qualité du crédit. On est parti du principe que l'on devait s'assurer la participation des banques de développement multilatéral car elles ont une crédibilité suffisante pour amener les pays riches à ne pas douter des notations qui leur sont attribuées, ce qui peut engendrer un effet multiplicateur. En réalité, les notations d'obligations émises par une banque de développement multilatérale ne dépendent pas de la notation des pays qui fournissent les fonds.

36. La promotion des sources d'énergie renouvelable n'est pas uniquement un problème financier. Le principal problème à affronter est que les énergies renouvelables ne peuvent à l'heure actuelle soutenir la concurrence des prix. Elles demandent d'importantes mises de fonds dans l'immédiat car elles ne sont pas systématiquement intégrées dans le réseau électrique. D'autres problèmes se posent, et qu'il faudra résoudre, mais on pourra les résoudre car ils ne demandent pas de grandes avancées scientifiques. Les gouvernements doivent avoir conscience du coût et fournir les investissements nécessaires, et prendre des mesures pour créer un climat favorable.

37. Le marché des énergies renouvelables s'amplifie; 70 % des investissements dans les énergies renouvelables se produisent dans les pays en développement, généralement autofinancés. La compétitivité des coûts est surtout fonction de la taille du marché. Si l'on tenait compte du coût d'entretien et de modernisation de l'infrastructure énergétique existante – dont la durée de vie est d'environ 40 ans – les sources d'énergie renouvelables ne seraient pas loin d'être compétitives. Un investissement global d'environ 1 milliard de dollars de financement public sur 10 ans, essentiellement autofinancé, devrait suffire à opérer la transition.

38. Les pays en développement doivent avoir accès aux technologies sans avoir à les payer avant qu'elles soient commercialement viables. Il n'est pas raisonnable de leur demander de subventionner la mise au point de technologies dans le Nord qui détient l'essentiel de la propriété intellectuelle. On a besoin d'un nouvel accord commercial international sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce pour encourager l'accès du Sud aux nouvelles technologies tout en réservant un bénéfice raisonnable au Nord. Un nouveau mécanisme institutionnel est nécessaire également; il pourrait prendre la forme d'une entité commerciale capitalisée par des fonds d'État, qui pourrait subsister facilement moyennant un profit de 4 % contre les 18 % escomptés pour les capitaux-risques. Cette entité qui obtiendrait des droits d'octroi de licences et les mettrait à la disposition de pays en développement, pourrait relever du Fonds pour le climat mondial, à moins que l'on ne conçoive d'autres arrangements. Les détenteurs de droits de propriété intellectuelle auraient une confiance accrue en une entité qui opérerait sur une base commerciale, sur laquelle on pourrait compter pour verser des droits et qui, contrairement aux organismes internationaux, pourrait être passible de poursuites en cas de litige. Il est essentiel de créer des capacités nationales et régionales d'absorption pour la technologie, de manière à assurer le succès du projet.

39. Il pourrait être nécessaire également de repenser les principes selon lesquels se font les transferts de subventions. Les organismes multilatéraux de développement ont tendance à favoriser les projets de grande envergure dans de grands pays dotés de moyens très modernes. L'inconvénient de ce procédé est que les pays qui reçoivent la plus grosse part de l'aide sont ceux qui en ont le moins besoin. Il faut reconnaître que les pays en développement n'ont pas tous le même besoin d'accéder au financement international. On pourrait opter pour une approche différente fondée sur des partenariats de participation aux coûts et sur un cadre de protection des brevets, crédible et séparé. L'accès à faible coût pour les pays en développement aux technologies au stade précommercial compenserait ces pays de leur contribution à la mise au point des technologies. Une telle approche encouragerait la collaboration régionale et interrégionale pour un grand déploiement de sources d'énergie renouvelable, ce qui changerait le système de fixation des prix de l'énergie.

*Débat interactif*

40. **M<sup>me</sup> MacEachron** (Conseil des entreprises pour les Nations Unies, accrédité au titre du processus de suivi du financement du développement) dit que le Conseil des entreprises pour les Nations Unies est un programme de la Fondation pour les Nations Unies, visant à promouvoir les intérêts communs des Nations Unies et des entreprises. Ses membres ont joué un rôle majeur dans la détermination des questions prioritaires à inscrire à l'ordre du jour des réunions de haut niveau, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha en 2008. Les déclarations du Secrétaire général et des États Membres sur l'engagement nécessaire du secteur de l'entreprise dans les efforts de développement, ont été encourageantes. Les membres du Conseil des entreprises sont prêts à investir dans la croissance et le développement durable et, à cet égard, tiennent à souligner l'importance de la transparence et de la responsabilisation dans la création d'un climat propice au commerce. Le Conseil des entreprises compte bien exposer ses objectifs lors de la Conférence de Rio+20.

41. **M. Busuttill** (Observateur de l'Union européenne) dit que les débats de Rio+20 devront compter avec la participation de la société civile comme le prévoient les principes relatifs à l'économie verte. La mobilisation des ressources internes et externes associée à des conditions favorables est le principal moteur du développement. La participation des secteurs public et privé est essentielle à la réalisation du développement durable : le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, les grandes sociétés et les multipartenariats pourraient avoir un rôle déterminant dans la transition vers une économie verte, tandis que le secteur public pourrait créer un climat propice reposant sur un cadre réglementaire qui encouragerait les investissements à long terme ainsi que la responsabilisation des grandes sociétés dans les domaines social et écologique.

42. Outre l'investissement, d'autres formes de financement telles que les mécanismes de partage des risques et les prêts à des conditions libérales, seront nécessaires à la transition vers une économie verte; on dispose déjà de plusieurs exemples de la manière dont le financement a été structuré avec effet de levier pour

appuyer le développement durable. Les formes traditionnelles de financement demeurent certes importantes, mais on a besoin de nouvelles sources pour répondre aux besoins de développement. Par ailleurs, les engagements de financement existants ne doivent pas être abandonnés. L'Union européenne pourrait jouer un rôle actif dans le processus de Rio+20 afin d'assurer un financement accru du développement durable.

43. **M. Ovalles-Santos** (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) demande si l'un quelconque des objectifs fixés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 pourrait, lors des négociations de Rio+20, servir de base au débat sur le transfert de technologies vers les pays en développement.

44. **M. Yamazaki** (Japon) dit que la transition vers une économie verte offre un nouveau modèle de croissance qui pourrait aider les pays en développement à réaliser le développement durable. Une économie verte stimule l'investissement et crée de nouveaux marchés de l'emploi tout en protégeant l'environnement et en favorisant la réduction de la pauvreté, des émissions de carbone, la sécurité de l'énergie et la résistance aux effets du changement climatique. Même si la transition vers une économie verte peut susciter de nouvelles difficultés, les bénéfiques, y compris la possibilité de brûler les étapes dans le processus de développement, compenseront ces difficultés à long terme.

45. Les gouvernements devraient chercher à partager leurs données d'expérience ainsi que leurs politiques lorsqu'elles ont été concluantes, car elles pourraient être adaptées à d'autres pays en fonction du stade de développement atteint dans le processus de transition vers une écoéconomie. Par exemple, dans le contexte du financement vert, les États pourraient se communiquer des informations sur les politiques par lesquelles ils ont réussi à générer des subventions pour financer la valorisation de l'environnement, en vue de promouvoir l'investissement dans l'environnement ou d'établir des directives volontaires pour réglementer les opérations financières. Des instruments de politique axés sur le marché pourraient également être envisagés dans des domaines comme les achats écologiques et la gestion de l'entreprise soucieuse de l'environnement.

46. Les conditions de financement et de mise en œuvre ont subi de profonds changements ces

20 dernières années. Alors que les donateurs traditionnels continuent de jouer un rôle important, les compétences et l'expérience du secteur privé, de la société civile, des fondations et notamment des économies émergentes devraient être plus systématiquement utilisées. Rio+20 offre l'occasion de créer un partenariat composé de nombreux partenaires et qui dépasserait le traditionnel paradigme des pays développés apportant de l'aide aux pays en développement; l'objectif du développement durable ne peut être atteint sans ces nouvelles formes de coopération.

47. **M<sup>me</sup> Dong Zihua** (Chine) fait observer que la plupart des pays en développement n'ont ni la technologie, ni les capacités ni les ressources financières nécessaires à la transition vers une économie verte et devront subir d'énormes contraintes si le financement nécessaire ne leur est assuré. Par ailleurs, les pays développés devraient honorer leur engagement à verser l'aide publique au développement (APD) afin de fournir des fonds de manière prévisible et suffisante aux pays en développement, tandis que le FMI, la Banque mondiale et d'autres banques de développement devraient coordonner et accroître leurs contributions au développement durable.

48. Notant que tous les participants au débat sur le Thème 2 ont insisté sur le rôle du secteur privé en matière de modes de financement novateurs, l'intervenante souligne que les parties prenantes ne doivent pas oublier le rôle directeur du secteur public en matière d'initiatives nationales de financement. L'exploration de sources novatrices de financement devrait tenir compte des capacités financières variables des pays et de leur niveau de développement. Les pays en développement ne devraient pas avoir à endosser, même indirectement, de nouvelles charges dues à une récession à double chute.

49. Rappelant que l'un des orateurs a indiqué que 70 % de l'investissement global dans les énergies renouvelables avait lieu dans les pays en développement, l'intervenante précise que certains de ces pays font en fait l'objet de représailles commerciales. Elle demande quelles mesures ont été prises à l'échelle internationale pour assurer que les pays du Sud puissent développer un secteur des énergies renouvelables.

50. **M<sup>me</sup> Miranda** (Réseau latino-américain de la dette et du développement (LATINDADD), accrédité

par l'intermédiaire du Center of Concern) dit qu'elle se félicite de l'attention accordée au financement du développement durable qui représente un immense défi étant donné le besoin actuel d'un surcroît de ressources pour l'élimination de la pauvreté et l'atténuation des effets du changement climatique. On aura besoin d'efforts coordonnés et soutenus de la part des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé.

51. La crise de la dette en Europe, l'incitation des pays en développement à un endettement croissant et la réduction de l'APD menacent de miner le développement. Plutôt que de continuer à compter sur le système traditionnel de prêts et de dettes, la communauté internationale devrait s'attacher à instaurer des systèmes fiscaux nationaux plus justes et progressifs et à réformer le système fiscal international.

52. Les importants flux de capitaux qui circulent dans les pays d'Amérique latine pour appuyer l'extraction des sources d'énergie non renouvelables doivent réellement promouvoir le développement durable y compris les infrastructures de production et les infrastructures énergétiques. La sensible croissance économique de la région ces dernières années n'a pas réduit les inégalités ni amélioré les indicateurs sociaux. Des mesures devront en outre être prises pour réduire les risques associés aux considérables avoirs investis dans les pays développés par les pays d'Amérique latine.

53. Rappelant que le secteur privé a été identifié comme source importante de financement pour le développement, l'intervenante demande si ces ressources ne pourraient pas faire l'objet d'un contrôle afin que l'on puisse avoir l'assurance qu'elles contribuent véritablement à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité dans les pays en développement. À cet égard, elle demande la mise en place d'un système souverain, démocratique et fiable pour le financement du développement, qui garantisse la coopération et la transparence des prêts non assortis de conditions, et qui appelle la participation de la société civile. Elle se félicite de l'examen du nouveau cadre de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, espérant que le nouveau système tiendra compte de la capacité de payer et portera une attention particulière au développement durable.

54. L'intervenante se déclare préoccupée de la financiarisation de la nature et de sa transformation en marchandise, et se demande si l'on peut continuer à ne penser qu'en termes de croissance économique constante étant donné le caractère fini des ressources naturelles de la planète et les problèmes existants causés par le changement climatique. On ne peut compter, pour apporter des solutions, sur le libre échange et l'investissement qui ont créé la présente situation. Les parties prenantes devraient également se soucier de la manière dont l'écoéconomie sera réglementée.

55. **M. Dance** (Comité d'ONG sur le financement du développement, accrédité par l'intermédiaire de Passionists International) fait observer que le débat thématique a donné une idée de la manière dont devait s'opérer la transition vers un nouvel avenir. La réunion de haut niveau offre une tribune unique où les voix de pays tels que la Jamaïque, Nauru et le Pérou peuvent se faire entendre par les représentants des institutions de Bretton Woods et de la CNUCED, avec d'éventuelles incidences sur la politique internationale.

56. Les inégalités s'amplifient au gré de la crise financière. Les travaux préparatoires de Rio+20 devraient tenir compte des enseignements tirés du passé : en 2002 ont eu lieu deux grandes conférences mondiales sur le développement, l'une sur le financement du développement et l'autre sur le développement durable, mais rien n'a été fait pour établir un lien ou un dialogue entre les deux. La communauté internationale se doit de considérer le système du financement du développement dans sa totalité afin de le réorienter plus directement vers le développement durable. L'intervenant souscrit aux observations formulées par les représentants du Brésil et du Mexique lors de la séance de la journée précédente (E/2012/SR.4) soulignant la nécessité d'éviter une fausse dichotomie entre questions environnementales et sociales. Si l'on veut que se réalise l'objectif du développement durable il faut élargir le cadre institutionnel pour y inclure des organisations non gouvernementales intermédiaires et locales.

57. La transition vers une économie verte pourrait servir de catalyseur pour l'intégration des aspects écologique, économique et social d'un monde viable. Le financement du développement durable demande des niveaux de coopération sans précédents; un pacte social fondé sur la confiance est donc de la plus haute

importance. L'obstacle majeur n'est pas une question d'idéologie mais de capacité. Les responsables du financement du développement sont plus à l'aise pour gérer les fonds que pour faciliter le développement. Aucun des acteurs internationaux – le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods ou le Groupe de Vingt – ne peut espérer réaliser le développement fondé sur les trois piliers sans de solides partenariats qui répartiraient les ressources là où l'on pourrait apporter le plus de changement. La société civile et le secteur privé doivent donc être constamment actifs dans la chaîne qui fournit ces ressources.

58. Un certain nombre de mesures sont recommandées en vue de réaliser comme il convient le financement du développement. Il faut se préoccuper du fait que la plupart des pays développés ne s'acquittent pas de leurs obligations au titre de l'APD; nous avons besoin d'un appui multilatéral plus solide. Par ailleurs, en sa qualité de nouveau président du Groupe des Vingt, le Mexique ne devrait pas rejeter la proposition de la France d'instituer une taxe sur les opérations financières en tant que source novatrice de financement. L'intervenant appuie aussi la recommandation de la CNUCED concernant la maîtrise des cours des produits de base agricoles, ce qui éliminerait la spéculation sur ces produits et mettrait fin à la dangereuse financiarisation des marchés des denrées alimentaires. L'analyse, la coopération et l'application d'initiatives au niveau local sont les seuls moyens qu'il nous reste pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

59. **M. Gyan** (Comité d'ONG sur le financement du développement, accrédité par l'intermédiaire du Service chrétien mondial) fait valoir qu'il ne faut pas oublier les aspects éthiques du financement du développement. Le sentiment d'urgence suscité par la crise financière et économique est en train de s'éteindre; les renflouements des banques ont donné à beaucoup de personnes l'impression que la crise était jugulée, alors qu'en réalité le monde en majeure partie pâtit encore de ses effets.

60. Il importe de se rendre compte que le versement de l'APD est le seul moyen de prendre les mesures urgentes qui s'imposent. L'intervenant appuie le Groupe des 77 et la Chine dans leurs efforts pour que ces objectifs se concrétisent rapidement, ce qui est aussi une mise à l'épreuve de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies comme institution.

61. Tout en se félicitant de l'accent mis sur un partenariat pour l'énergie renouvelable qui profiterait à tous les intéressés, l'intervenant demande des informations complémentaires sur les difficultés qui ont été mentionnées et sur la manière dont la société civile pourrait les surmonter. Le système des Nations Unies formule toujours de brillantes propositions sans toujours parvenir à ce que les parties concernées les mettent en œuvre.

62. **M. Clark** (Conseiller interrégional, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que les gouvernements et les entités commerciales ont également un important rôle à jouer pour intégrer le financement du développement dans leurs programmes. L'actuel climat économique n'est pas propice à la prépondérance du secteur privé; les gouvernements doivent prendre les rênes. Tout nouveau secteur industriel a besoin que le gouvernement intervienne pour décider d'une politique industrielle. C'est un fait historique et non une position politique. Pour la CNUCED il s'agit d'adopter une approche selon laquelle l'État est le moteur du développement. Seuls les pouvoirs publics peuvent susciter une décision collective pour orienter l'économie nationale dans une direction particulière.

63. La collaboration Nord-Sud ouvre une nouvelle voie et rencontre de nouveaux défis. La répartition des chaînes d'approvisionnement n'est qu'un moyen de compétition pour la domination des marchés économiques; elles ne sont pas créées pour favoriser le libre transfert des technologies, mais peuvent y contribuer si l'on emploie la bonne stratégie. Le partage des données d'expérience axé sur certains secteurs précis est le moyen d'action le plus efficace dont disposent les gouvernements. L'Inde, par exemple, a réussi à réformer son industrie nationale des télécommunications et a élargi son accès à la technologie en réalisant la collaboration du secteur privé avec des représentants gouvernementaux d'autres pays en développement, et a trouvé une solution peu onéreuse pour étendre l'accès aux télécommunications. La coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire doit cesser d'être une pratique occasionnelle mais devrait être institutionnalisée, en particulier au profit des pays les moins avancés.

64. Pour remettre la politique industrielle à l'ordre du jour on devra revoir les arrangements commerciaux. Un accord plurilatéral ne demande pas une participation multilatérale totale. Toutefois, une

compréhension des accords commerciaux et de certains régimes spéciaux régissant la propriété intellectuelle, ainsi que le partage des connaissances d'ordre commercial seront exigés des parties à ce type d'accord. Même si la concurrence porte sur les droits de propriété intellectuelle, un accord plurilatéral devrait viser à réduire les coûts de fonctionnement liés aux sources renouvelables et stipuler que les parties s'engagent à partager leurs informations au moins pendant 10 ans.

65. Quant au rôle de la société civile, l'intervenant note que les énergies renouvelables ont le potentiel de transformer le principe de « monopole naturel ». La répartition des énergies renouvelables n'a pas besoin de passer par de grandes entités centralisées mais peut au contraire se faire par l'intermédiaire d'une diversité d'organisations, notamment des coopératives, ou des organismes à but non lucratif chargés des opérations commerciales. La CNUCED envisage d'organiser un atelier en mai 2012 pour détailler ces idées, en vue de présenter des propositions lors de la Conférence Rio+20, avec la participation d'organisations de la société civile qui ont une expérience pratique de la mise en œuvre de différents modèles de distribution de l'énergie.

66. Le rôle du financement est complexe mais décisif. L'intervenant souligne que le montant nécessaire pourrait en fait être inférieur aux 100 milliards de dollars par an annoncés par le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. Dans de nombreux pays, si la capacité de production et de gestion était mieux développée on pourrait accomplir beaucoup plus avec un investissement moindre. Il serait possible d'obtenir un plus fort consensus au sujet du financement international si l'on disposait de chiffres plus exacts et s'il était entendu qu'une somme globale versée en une seule fois suffirait. Si l'on pouvait transformer la question en la faisant passer d'un problème de subvention à un problème de financement cela aiderait à rendre les énergies renouvelables plus compétitives.

67. **M. Lin Wei** (Service de l'analyse des politiques et des réseaux de la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) répondant aux questions concernant les sources de financement de l'économie verte et du développement durable, explique que certaines sources dépendent du pays et de son degré de développement.

Pour les États plus faibles l'écart entre le niveau des ressources et les besoins devra être comblé par l'APD. D'une manière générale pour ce qui concerne d'autres États, le financement peut provenir de nouveaux impôts, de l'APD et de l'émission d'obligations, ainsi que de la réorientation des subventions et des flux de capitaux, en d'autres termes, en transformant les capitaux existants en « capitaux verts ».

### **Observations finales et clôture de la réunion spéciale de haut niveau**

68. **Le Président**, notant que bon nombre de hauts fonctionnaires, directeurs exécutifs et directeurs suppléants des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont participé à la réunion spéciale de haut niveau, dit que les discussions qui ont eu lieu constituaient une très utile contribution aux travaux préparatoires de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

69. Dans sa déclaration prononcée à la séance d'ouverture, le Secrétaire général a souligné que la faiblesse du marché de l'emploi dans le monde et la dégradation de l'environnement appelaient une action décisive en faveur de l'investissement dans la technologie verte, de l'emploi décent et de la croissance des petites et moyennes entreprises. Il faut prêter davantage attention aux objectifs de l'APD ainsi qu'aux principes de l'emprunt et du prêt dans des conditions de responsabilité. En jetant les fondations appropriées du développement durable la communauté internationale devra tenir compte de questions allant de la sécurité alimentaire aux sources d'énergie durable. On devra également prendre des mesures pour garantir l'accès gratuit ou peu onéreux à la technologie et prévoir une combinaison de financement public et privé. Le Secrétaire général a en outre appelé à des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et à des mesures d'adaptation à ces effets.

70. La déclaration prononcée au nom du Président de l'Assemblée générale par son chef de cabinet a appelé l'attention sur le débat thématique de haut niveau prévu pour mai 2012, qui portera sur les difficultés que présente l'édification d'un avenir viable dans le contexte de la crise économique et financière mondiale. Par ailleurs, CNUCED XIII fournira une occasion de réfléchir sur les effets de la crise sur le commerce et le

développement, tandis que Rio + 20 offrira une chance sans précédent de catalyser les actions en vue de créer une économie plus équitable, vigoureuse et à faibles émissions de carbone. La déclaration a aussi mis en valeur la légitimité que l'Organisation des Nations Unies confère aux débats et accords internationaux ainsi qu'aux activités opérationnelles.

71. Le président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a plaidé en faveur d'approches hardies et cohérentes pour aborder la situation financière et économique mondiale, qui a des effets particulièrement pervers sur les pays les moins avancés. Les taux monétaires et de change ainsi que les instruments de politique fiscale et des revenus doivent être appliqués de manière cohérente, selon des combinaisons judicieuses et au moment opportun. Toutes les formes de financement du développement – APD, investissement étranger direct, gestion améliorée de la dette souveraine, accroissement des flux de transferts et ressources intérieures – doivent être explorées, et l'aide au commerce en particulier, doit être intensifiée.

72. Le vice-président et secrétaire du Groupe de la Banque mondiale, s'exprimant en qualité de secrétaire exécutif par intérim du Comité du développement réaffirme que la Banque mondiale est déterminée à appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et à aider sur le long terme les pauvres des pays en développement. En fait, au cours des quatre dernières années, le Groupe de la Banque mondiale a affecté près de 200 milliards de dollars aux pays en développement. Lors de sa prochaine réunion, le Comité du développement se penchera sur le thème de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique face aux défis économiques mondiaux. Le vice-président a en outre souligné l'importance du secteur privé pour accélérer la création d'emplois et le développement économique. Le secrétaire du FMI et le secrétaire du Comité monétaire et financier international (CMFI) ont esquissé les grandes lignes d'initiatives nouvelles pour le FMI concernant son appui financier aux États Membres, l'analyse des politiques et les conseils en ce domaine, l'assistance technique et les réformes touchant la gouvernance. Le programme du FMI qui vise à coordonner les solutions aux défis mondiaux, couvre de nombreux domaines internationaux comme la surveillance multilatérale, les filets de sécurité mondiaux, l'appui aux pays à faible revenu, le

renforcement du système monétaire international et les réformes complémentaires de la gouvernance.

73. Le directeur de la Division du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a centré ses observations sur le programme mondial de développement au-delà de 2015, soulignant qu'il doit inclure la croissance économique durable, ouverte à tous, et équitable. Il faut une action coordonnée pour prévenir le protectionnisme et résoudre les problèmes structurels dans le système commercial, qui sont cause du chômage persistant, de la stagnation et de l'instabilité des marchés financiers dans le monde entier. La communauté internationale doit s'arranger pour qu'un plus grand nombre de pays en développement vulnérables puissent bénéficier du commerce. L'Initiative Aide pour le commerce continue d'agir efficacement dans ce sens. Les membres de l'OMC devront faire de tangibles progrès dans des domaines où la convergence est possible, comme les questions de facilitation du commerce qui touchent les pays les moins avancés, dans le but de mener à bien le Cycle de Doha.

74. Lors du débat sur le Thème 1 : « Promotion d'une croissance économique durable, équitable et qui profite à tous, de la création d'emplois, des investissements productifs et des échanges commerciaux » la création d'emplois a été présentée comme un aspect critique du développement et de l'élimination de la pauvreté. La politique économique doit être envisagée dans le contexte de l'emploi, y compris le potentiel d'impact social. Par exemple, la création d'emplois peut favoriser l'intégration des femmes dans l'économie et contribuer à réduire la criminalité. On a par ailleurs fait valoir que la définition de l'emploi devait inclure le respect des droits de l'homme des travailleurs.

75. Des politiques nationales efficaces sont nécessaires pour promouvoir une croissance soutenue, au profit de tous, et doivent prévoir des dispositions concernant l'investissement dans l'infrastructure, l'éducation et la protection sociale. Le besoin de tenir compte de circonstances typiquement nationales et régionales a également été souligné. Les petites et moyennes entreprises, sources importantes d'emplois ont été durement touchées par la crise économique et financière et ont besoin d'assistance sous forme de politiques capables d'améliorer le cadre réglementaire, de mesures visant à accroître le financement du commerce et à faciliter leur accès aux services

financiers. L'investissement étranger direct est un complément vital de l'effort national pour financer la croissance économique à long terme; cependant un tel investissement doit être adossé à des politiques nationales favorables et à des débouchés économiques locaux.

76. L'opportunité de mettre en place un système commercial multilatéral, universel équitable et qui profite à tous a été soulignée. De nombreux États ont par ailleurs demandé à ce que les mesures protectionnistes soient restreintes. La conclusion du Cycle de Doha dans les temps prévus serait un atout pour l'expansion du commerce mondial et offrirait aux pays en développement la possibilité d'accéder aux marchés. Les accords commerciaux doivent s'accompagner d'assistance technique et de renforcement des capacités pour appuyer les capacités de production et l'infrastructure liée au commerce, en particulier dans les pays les moins avancés. Ces pays doivent également pouvoir bénéficier de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota.

77. On a fait observer que de nombreux pays donateurs ne s'étaient pas acquittés de leurs versements au titre de l'APD fixé à 0,7 % de leur produit intérieur brut. Des mécanismes novateurs de financement ont été retenus en tant que complément possible de l'APD nationale. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Busan du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 a été reconnu comme un événement clef qui a renforcé l'efficacité de la coopération au développement. Dans le contexte de la dette souveraine et des risques bancaires de certaines économies avancées, le besoin d'un mécanisme international de règlement de la dette a été souligné.

78. Le système financier et monétaire international demande de nouvelles réformes et un renforcement, notamment en termes de réglementation financière et de surveillance multilatérale afin de créer un climat international favorable à la stabilité écologique et économique à l'échelle mondiale. Certaines délégations ont demandé une coordination plus rigoureuse des politiques économiques internationales, y compris les politiques budgétaires, en vue d'appuyer la croissance et l'emploi et d'éviter des consolidations budgétaires prématurées. L'engagement plus résolu des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et du Groupe des Vingt a également été jugé comme un impératif urgent. La réforme des systèmes fiscaux sera source de revenus pour investir dans la

croissance et les emplois. La coopération internationale y compris le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, doivent être davantage renforcés. De nombreux orateurs ont fait valoir qu'il fallait affermir le processus de suivi du financement international du développement, qui devrait être davantage axé sur les résultats et inclure des examens de politiques au niveau national.

79. Dans le débat sur le Thème 2, « Financement du développement durable » l'attention a été appelée sur les dégâts écologiques à grande échelle qui menacent les perspectives de croissance et le progrès social. Rio+20 offre une occasion de renouveler les engagements en faveur du développement durable. Pour être réaliste un accord devrait privilégier les actions prospectives et comprendre des objectifs visant à encourager la transition vers la croissance durable dans des domaines tels que l'assainissement et la biodiversité. Dans les travaux préparatoires de Rio+20, priorité devra être donnée à la fourniture de ressources financières nouvelles, additionnelles, stables et prévisibles pour appuyer la mise en œuvre d'activités dans les pays en développement. La grande difficulté qui se présentera pour la Conférence sera l'intégration des aspects sociaux, écologiques et économiques du développement durable; la capacité de production devrait être le dénominateur commun à tous ces éléments.

80. L'accès aux innovations technologiques les plus récentes pourrait faciliter la transition vers l'écocroissance. Dans ce contexte, on a fait valoir que l'élimination des barrières commerciales était une façon rentable d'accéder à la technologie. Des appels ont été lancés en faveur d'un système commercial ouvert et non discriminatoire, qui préviendrait le protectionnisme. La financiarisation des marchés des produits de base a été retenue comme un problème majeur qui doit être effectivement réglé.

81. Les pays donateurs devraient honorer leurs engagements au titre de l'APD; cette assistance devrait être fournie aux pays qui en ont le plus besoin et s'aligner sur leurs priorités de développement. Des sources financières novatrices comme les garanties, les impôts sur les opérations financières, les « bons de la diaspora », la taxe carbone, et les taxes de solidarité sur les billets d'avion ont été évoquées comme sources potentielles de fonds nouveaux.

82. Plusieurs orateurs ont fait valoir le caractère irréversible de certaines atteintes portées à l'environnement et la nécessité pour les États d'éviter de se trouver pris dans des projets d'urbanisme et des investissements dans des infrastructures non viables. Les politiques de croissance verte devraient promouvoir une croissance vigoureuse sans créer de modèles économiques irrationnels. Les échecs de la gouvernance, les comportements figés et les difficultés de financement sont les principaux défis qui se posent à la croissance verte. Les comptes nationaux devraient inclure les richesses naturelles et l'évaluation des écosystèmes. L'environnement devrait être considéré comme un moyen de production car sa protection peut atténuer les risques de catastrophes naturelles, dynamiser la résilience et créer de nouveaux marchés.

83. Le secteur public devrait fournir des instruments efficaces de réduction des risques ou des instruments de valorisation des revenus afin d'attirer des investissements privés viables dans les domaines social et écologique. Des politiques publiques et des interventions complémentaires devront être mises en œuvre pour que les pauvres puissent également en bénéficier. Les vulnérabilités particulières de certains petits États insulaires en développement ont aussi été mises en évidence et des propositions ont été faites pour améliorer leur situation financière et assurer la viabilité de leur dette en facilitant leur accès au financement assorti de conditions libérales. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur le fait qu'au lieu de créer une nouvelle institution pour le développement durable, les intéressés devraient s'efforcer de collaborer plus étroitement tandis que le Conseil économique et social s'emploierait à leur faciliter la tâche.

84. Durant les consultations informelles, un groupe de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, des directeurs exécutifs de la Banque mondiale et du FMI, et d'autres hauts fonctionnaires ont eu des entretiens sur la manière d'améliorer la coordination en vue du suivi du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, notamment dans le domaine du développement durable. La plupart d'entre eux étaient favorables à l'idée de former un groupe de travail conjoint chargé de réfléchir sur la manière dont la collaboration entre le Conseil et d'autres parties prenantes institutionnelles pourrait être resserrée durant le processus de suivi. Ce groupe pourrait mettre

au point un mécanisme rationnel de partage des bonnes pratiques et des connaissances et promouvoir une approche cohérente des travaux préparatoires de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED. Une autre proposition a été formulée, de tenir plusieurs réunions entre le Conseil et d'autres institutions tout au long de l'année afin d'améliorer la coordination sur le financement du développement.

85. L'intervenant prononce la clôture de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

*La séance est levée à 18 heures.*